Image not found or type unknown

Travailler tout seul sur un chantier

Par **Nistor flavius**, le **21/06/2017** à **16:05**

Bonjour
Deja je voudrai savoir si on ale droit de travailler tout seul sur un chantier
Savoir aussi si on peut nous obliger a payer le parking pour voiture de societe si on est rembourser que le 20 du mois prochain sa veut dire depeneser en moyene 800 euros par mois et attendre 20 jours pour le remboursemznt
Savoir aussi si on est embauche comme chef d equipe et que deja il n y a pas d equipe car je bosse tout seul comment proceder
Merci

Par **P.M.**, le **21/06/2017** à **16:25**

Bonjour,
Tout dépend des circonstances et si le fait de travailler seul peut présenter un risque pour votre santé...
Il n'y a pas de règle formelle concernant le remboursement des frais professionnels mais le contrat de travail devant être exécuté de bonne foi celui-ci devrait intervenir le plus tôt possible...
Le niveau de chef d'équipe peut correspondre à celui de la qualification donc tout dépend du travail à accomplir...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés